



RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL À LA QUESTION ECRITE

de Mme Caroline Egger du 15.05.2023

intitulée « L'école publique de Val de Bagnes déperit-elle ? »

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil municipal porte une attention toute particulière à notre jeunesse, non seulement au travers de notre école publique, mais tout au long du parcours de formation des jeunes de notre commune. La création du dicastère Jeunesse, formation et cohésion sociale en est le premier exemple. Il doit porter cette vision globale sur notre jeunesse et sur les défis qui se présentent à elle.

L'école primaire

Concernant notre école primaire, le Conseil municipal partage en partie le constat de notre conseillère générale, mais tient à nuancer les chiffres avancés :

- La population en âge scolaire a diminué à Verbier depuis 2010. L'étude démographique commandée par la commune nous montre cependant une augmentation de la population en âge de scolarité pour les 15 prochaines années pour l'école de la Combaz.
- En cette fin d'année scolaire 2022-2023, nous avons 98 élèves (et pas 67) au centre scolaire de Verbier, répartis en 5 classes dont 4 classes à deux niveaux.
- Pour l'année scolaire 2023-2024, la dotation signée par le chef de service de l'enseignement fait état de 98 élèves, répartis en 6 classes dont 5 classes à deux niveaux.

Chaque année, le nombre de classes dans les établissements scolaires sont réévaluées par le service de l'enseignement du canton en fonction du nombre d'élèves. La scolarisation des élèves dans leurs villages de résidence est non seulement un choix communal, mais aussi une volonté cantonale, le but étant de ne pas extraire l'élève du contexte de vie dans lequel il évolue au quotidien.

Il paraît évident pour le Conseil municipal que si la pression sur l'un ou l'autre centre scolaire devait s'accroître et dégrader la qualité de l'enseignement (par exemple des classes à trois niveaux), des solutions devraient être trouvées afin de pallier ces difficultés.

Le Conseil municipal a pour ambition d'offrir à notre jeunesse ainsi qu'à nos enseignants et enseignantes les meilleurs outils pour que la scolarité obligatoire sur notre commune soit variée, dynamique et de qualité. Ceci passe aussi par des investissements dans les infrastructures ou le soutien à des activités sportives proposées par les directions de nos écoles.

Cet été par exemple, la cour de récréation de l'école de la Combaz sera entièrement rénovée.

Etat des lieux des dotations pour le centre scolaire de Verbier

Année	Nombre d'élèves	Nombre de classes	EPT
2023-2024	98	6	6.5
2022-2023	95	5	5.6
2021-2022	111	7	6.8
2020-2021	118	6	6.3
2019-2020	111	7	6.5
2018-2019	118	7	7.3

Développement des écoles internationales

Actuellement, le dicastère Jeunesse, formation et cohésion sociale ainsi que la direction des écoles primaires ne sont pas inquiets du transfert des élèves de l'école publique vers les écoles internationales. Nous ne touchons pas la même catégorie de population. Aujourd'hui, ces familles viennent scolariser leurs enfants à Verbier justement grâce à l'offre des écoles privées. Ce constat devra être affiné ces prochaines années.

En conclusion

1. L'étude démographique commandée montre une augmentation de la population en âge de scolarité sur Verbier ces 15 prochaines années.
2. Le Conseil municipal est soucieux de la qualité des conditions d'enseignement sur tous les centres scolaires de la commune et reste attentif à maintenir cette qualité.
3. Le Conseil municipal s'engage à réévaluer ces prochaines années l'influence des écoles internationales sur les effectifs de nos écoles publiques.

Conséquences de la question posée et de la réponse donnée

Conséquence sur la bureaucratie : faible (point 3 de la conclusion)

Conséquences financières : faible

Conséquences équivalent plein temps (EPT) : faible

Approuvé par le Conseil municipal le 13 juin 2023

Pour le Conseil municipal



Christophe Maret
Président



Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général